

Enquête publique sur la demande de NESTLE
WATERS SUPPLY EST concernant une modification
des volumes de prélèvements d'eau sur les bassins des communes de
CONTREXEVILLE - VITTEL et de L'ANGER

- la priorité de l'eau aux habitants n'est pas respectée :

Alors que plusieurs dizaines de communes en France sont déjà
déclarées en état de sécheresse en ce mois de mai 22, accorder les
nouvelles demandes de Nestlé Waters reviendrait à donner une
fois de plus la priorité à l'embouteilleur, ce qui est contraire à
la Loi SUR L'EAU de 2006.

Sur notre secteur,
l'autorisation de l'augmentation des volumes prélevés sans connaître
l'état des autres nappes ou gîtes (A et B) entraînera des conséquences
sur la population, compte-tenu de la sécheresse dans les Vosges
et dans notre pays et dans l'Europe. Cela impactera le niveau
des cours d'eau et par la même menacera toujours plus la biodiversité.
Je m'étonne que cette enquête publique ne soit réalisée qu'au niveau
d'un secteur géographique très restreint (communes à proximité des
forages) alors que les conséquences se feront ressentir bien au delà de
ce périmètre.

- Cette demande de modification de volumes de prélèvements d'eau aux
gîtes A et B risquerait aussi de masquer l'illégalité de certains forages
qui auraient dû faire l'objet d'une autorisation au titre du CODE de
L'ENVIRONNEMENT.

Pour toutes ces raisons, je demande un moratoire sur ce dossier dans
l'attente de l'aboutissement du SAGE.